

Groupe de travail sur les frais administratifs

Les étudiants bénéficient de conditions avantageuses par rapport aux autres universités montréalaises

Angèle Dufresne

Les commissaires de la Commission des études ont reçu à l'unanimité, le 9 décembre dernier, le rapport du groupe de travail sur les frais administratifs, groupe créé par la Commission en mai 2002. Ce rapport montre que les frais administratifs qu'ont à payer les étudiants de l'UQAM, en plus de leurs droits de scolarité, sont les plus bas des universités montréalaises et parmi les plus bas au Québec, tant en nombre qu'en valeur. Pour les étudiants de 1^{er} cycle, la tarification récurrente équivaut en moyenne à 44 % de celle des trois autres universités montréalaises, à 77 % de celle des principales universités francophones du Québec et à 67 % de la tarification moyenne de l'ensemble des universités québécoises.

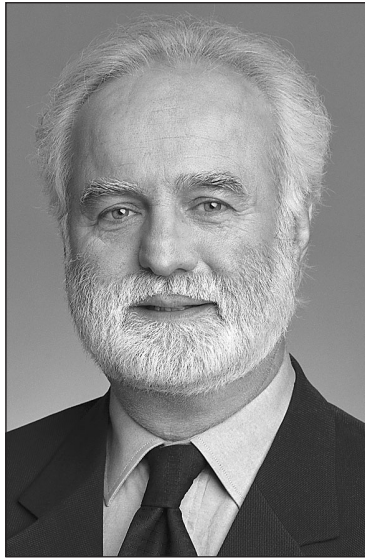
Cette étude éclairera le débat sur le financement des universités et la façon dont certaines universités contournent le gel des droits de scolarité en exigeant une tarification afférente très élevée à leurs étudiants. De plus, «...la forte probabilité qu'une loi-cadre sur les frais administratifs soit proposée à l'Assemblée nationale dès 2004 confirme la pertinence du

présent rapport», lit-on en p. 2 du document.

Les principaux frais perçus à l'UQAM sont les suivants :

- Les frais obligatoires – admission (incluant les tests d'admission et de changement de programme); les frais généraux (inscription); les frais de services à la vie étudiante et animation sportive.
- Les frais ad hoc – émission de relevés de notes et d'attestation en cours de programme; paiement en retard; chèques retournés sans fonds; duplicata de cartes étudiantes ou de diplôme; amendes pour retard aux bibliothèques ou à l'audiovisuel; perte ou bris de documents ou d'équipement (bibliothèques ou audiovisuel); frais facultaires (MBA, test d'anglais; test SEL en éducation) collation des grades; cotisation d'association étudiante reconnue (cotisation perçue automatiquement mais remboursable sur demande à l'association).

Contrairement à d'autres universités, aucun frais n'est imposé à l'UQAM pour des demandes d'admission en retard ou report d'admission; inscriptions tardives; reconnaissances d'acquis; rédaction de



Jacques Desmarais, vice-recteur exécutif.

mémoire ou de thèse; examens différés; reprises d'examens; modifications ou révisions de notes; pratiques de musique; délivrances de diplôme; frais informatiques ou technologiques et frais de stages.

Toutes choses étant égales, si l'UQAM devait établir ses frais administratifs pour les étudiants de 1^{er} cycle au niveau de ceux des autres universités montréalaises, elle serait plus riche de 6,8 millions \$; ou si on se place au niveau du réseau universitaire québécois, de 2,6 M \$. Si elle appliquait la tarification de l'Univer-

sité McGill, elle aurait 10,7 M \$ de revenus supplémentaires. «Ces sommes sont significatives», lit-on dans le rapport, «...2,6 M \$ est l'équivalent de 87 % et ... 6,8 M \$ est l'équivalent de 227 % de l'enveloppe annuelle d'acquisition de livres et de périodiques scientifiques du Service des bibliothèques de l'UQAM».

En revanche, les frais d'associations étudiantes sont d'un niveau comparable aux frais exigés par les autres universités. «Le niveau global de ces frais dépend en grande partie de la prime du régime d'assurance-santé complémentaire offert aux étudiants par l'entremise de leur association; à l'UQAM, c'est seulement depuis l'automne 2003 que ces frais de participation à un régime de soins de santé et de soins dentaires sont payés par les étudiants qui décident de maintenir leur participation au régime.»

En conclusion, le rapport indique «à quel point l'UQAM a pratiqué une politique de tarification minimale des frais administratifs». Cette orientation a évidemment pour conséquence que l'université est dotée de moins de ressources que d'autres universités pour offrir des services aux étudiants. Le rapport reconnaît que la conjonc-

ture ne favorise pas l'opportunité de hausser certains tarifs ou d'en introduire de nouveaux, mais n'en recommande pas moins une courte liste dans des cas spécifiques (ex. inscription tardive, stages non-crédités, examen différé, etc.).

Au cours de la discussion animée qui a accompagné la réception du rapport, la présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge, a cru bon de rappeler que «la C.É. n'était pas en train de déterminer (le 9 décembre dernier) quelle serait la politique des frais administratifs à l'UQAM», pas davantage que la direction qui a également reçu le rapport.

Ont participé au groupe de travail : le vice-recteur exécutif, Jacques Desmarais; trois étudiants, Hugo Ducharme, Sami Bouallegue, Mathieu Bougie; la directrice des études de premier cycle, Louise Julien; la directrice des études supérieures, Danielle Pilette; le vice-doyen aux études, Claude Felteau, le coordonnateur de programme, Réjean Chevalier, la registraire, Claudette Jodoin; un représentant des Services financiers en la personne de Anh Tuan Duong et l'adjoint au vice-recteur exécutif, Jean-Louis Richer.

Révision du Règlement No 8 des études de 2^e et 3^e cycles

La vice-rectrice associée aux Études, Mme Carole Lamoureux, déposait également lors de la réunion du 9 décembre de la C.É. un document de plus de 200 pages préparé par un comité technique, proposant des modifications au Règlement No 8 de l'UQAM régissant les études supérieures. Non modifié en profondeur depuis 1988, le R8 avait grand besoin d'être revu pour tenir compte de changements majeurs survenus à l'Université, notamment la création des facultés et la restructuration des décanats, a-t-elle fait valoir.

Telle la révision récente du Règlement No 5 (1^{er} cycle), il s'agit d'une «très grosse opération», a précisé Mme Lamoureux, qui doit tenir compte de trois aspects : une révision à caractère technique (corrections syntaxiques et sémantiques, mise à jour de pratiques désuètes, concordances avec le Règlement général 3 de l'UQ, etc.); une révision d'articles ayant un caractère structurant, visant la modernisation du R8 de façon à le mettre au diapason des possibilités qu'offrent les réglementations des universités américaines et européennes avec lesquelles l'UQAM a de plus en plus de contacts; enfin, une révision à caractère décentralisateur visant à permettre aux facultés d'assumer une grande partie de la gestion du R8. Cette décentralisation devra s'accompagner d'un transfert d'expertise, d'un ajout de ressources hu-

maines dans les facultés et d'une informatisation en réseau des processus.

La Commission des études a accepté le principe de former un groupe de travail qui aura pour mandat d'examiner les propositions de réforme préparées par le comité technique, de proposer des amendements le cas échéant, d'analyser les résultats des consultations qui seront menées auprès de différents regroupements de la communauté universitaire et de soumettre à la Commission des études

en deux temps – juin 2004 et hiver 2005 – des modifications aux articles structurants, d'abord, et aux articles décentralisateurs, par la suite. Ce groupe de travail sera composé de sept professeurs ayant une expérience de gestion des cycles supérieurs (représentant chacun une faculté ou école), un chargé de cours, un employé de soutien et un étudiant de cycles supérieurs ou de leurs substituts. C'est Mme Lamoureux qui assumera la présidence du groupe et

devra procéder aux consultations nécessaires pour recommander à la C.É. les personnes à nommer pour ce groupe de travail.

Les objectifs visés par la révision du Règlement No 8 sont, rappelons-le :

- Favoriser des passerelles verticales et horizontales; favoriser l'accès au grade de «maître»; favoriser l'harmonisation de certaines formations;
- Décentraliser la gestion des études

de cycles supérieurs sur le modèle du Règlement No 5 de premier cycle; moderniser des pratiques devenues désuètes; simplifier les processus; favoriser l'instauration de nouveaux types de formations;

- Maintenir des exigences académiques de très haute qualité et les renforcer au besoin; maintenir et augmenter la crédibilité des attestations, diplômes et grades; favoriser la reconnaissance internationale des formations.

NOMINATIONS

Mme Louise Vandelac dirigera le Centre d'études des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE) pour un premier mandat se terminant le 31 mai 2006. Mme Vandelac est professeure titulaire au Département de sociologie, rattachée à l'Institut des sciences de l'environnement.

De retour d'un congé sabbatique, M. Charles-Philippe David reprendra la direction de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques dont M. Louis Balthazar assumait les commandes par intérim de septembre 2002 à juin 2003. Le comité de sélection qui a recommandé unanimement en octobre dernier la candidature de M. David était composé de Mmes Anne Leahy, directrice de l'Institut d'études internationales de



Louise Vandelac.

Montréal, et Françoise Faverjon-Fortin, vice-présidente du conseil de direction de la Chaire et de MM. Jean-François Lépine, président du conseil de direction de la Chaire et de Jacques Lévesque, doyen de la Faculté de science politique et de droit. Le Conseil de la faculté a également donné son accord unanime à cette nomination.

Par ailleurs, la Commission des



Charles-Philippe David.

études a nommé neuf nouveaux membres au **Comité d'aide financière aux chercheurs et chercheurs (CAFACC)** pour des premiers mandats de trois ans, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006. Il s'agit pour l'École des sciences de la gestion de : MM. Denis Harrisson, professeur au Département d'organisation et ressources humaines et Nicolas Marceau

du Département des sciences économiques; pour la Faculté de science politique et de droit : M. Pierre-Claude Lafond, professeur au Département de sciences juridiques; pour la Faculté de Lettres, langues et communications : M. Jean-François Chassay, professeur au Département d'études littéraires; pour la Faculté des sciences : Mme Odile Marcotte, professeure au Département d'informatique et de M. Mario Morin, professeur au Département de chimie; pour la Faculté des sciences humaines : MM. Serge Robert du Département de philosophie et Jean-Philippe Waaub, du Département de géographie; et pour la Faculté des sciences de l'éducation : Mme Hélène Poissant, professeure au Département d'éducation et pédagogie •